



LE TRAIL DU VIEUX LAVOIR

LE TRAIL
DU VIEUX
LAVOIR
Organisé par l'A.F.L.M.B

DIMANCHE 25 JUIN 2017 (à partir de 8H30)
10 KM - 21,5 KM - 35 KM

Courses enfants : 1 et 2 km (gratuit) - Marche nordique : 21,5 km (gratuit)

Bulletin d'inscription **INDIVIDUEL** à retourner **jusqu'au 14 juin 2017** à :
A.F.L.M.B. Mairie de Morainvilliers, 78630 MORAINVILLIERS
ATTENTION : Dossards limités à 700 - Pas d'inscription le jour de la course
-Courses comptant pour le « challenge trail des Yvelines »

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Adresse : Téléphone(s) :
Ville : Code Postal : Courriel :
Sexe : M F Catégorie : Club :
Licence : N°: (Non licencié F.F.A. : voir recommandations ci-dessous)
Course : 10 km 21,5 km 35 km Course Enfant (Gratuit)
Marche nordique 21,5 km (Gratuit)

Toute inscription qui ne comportera pas les documents demandés dans le règlement, à la rubrique :
« **INSCRIPTIONS, documents à présenter obligatoirement** » ne sera pas prise en considération.
En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et d'en accepter les termes. Signature :

TARIF DES INSCRIPTIONS PAR PERSONNE JUSQU'AU 14 JUIN :

- **12€** pour le **10 Km** / **15€** pour le **21,5 Km** / **20 €** pour le **35 Km** : CHEQUE A L'ORDRE DE L'AFMLB

A PARTIR DU 15 JUIN ET JUSQU'AU 20 JUIN, SEULES LES INSCRIPTIONS SUR NOTRE SITE INTERNET SERONT POSSIBLES
ET DANS LA LIMITE DES 700 DOSSARDS :

<http://trailduvieuxlavoir.com/>

- **18€** pour le **10 Km** / **21€** pour le **21,5 Km** / **26 €** pour le **35 Km**

Renseignements complémentaires : 06 09 43 45 47 ou 06 73 67 71 27 ou 06 62 82 15 37 - courses enfants : 06 29 71 32 79



Yvelines
Conseil général

1FOHELP
SERVICES INFORMATIQUES
www.1fohelp.com



RÈGLEMENT 2017

1 / PARCOURS : Sur chemins et sentiers de forêt

2 / DÉPARTS ET ARRIVÉES (DEVANT LA MAIRIE) – HORAIRES

8h30	35km	9h10	poussins
8h45	Marche nordique 21km	9h30	21km
9h	Éveil athlétique	10h00	10km

3 / DOSSARDS : Retrait le **24 juin en mairie, de 10h à 12h et de 14h à 16h** et le jour de la course, dès 7H30

4 / VESTIAIRE : En mairie et dans la limite des possibilités.

5 / ENGAGEMENT

- **10 Km** : à partir de la CATÉGORIE CADET – FFA, nés en 2000-2001
- **21,5 Km** : à partir de la CATÉGORIE JUNIOR – FFA, nés en 1998-1999
- **35 Km** : à partir de la CATÉGORIE ESPOIR – FFA, nés de 1995 à 1997
- **Course enfants**, – de 2 Km: POUSSIN, nés en 2006-2007
- **Course enfants**, – de 1 km EVEIL ATHLETIQUE, nés de 2008 à 2010

Tout participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisation, et ce, dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours des trois courses. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non- respect de ces indications. Tout participant surpris à ne pas respecter le tracé du parcours sera disqualifié.

6 / INSCRIPTIONS, documents à présenter IMPÉRATIVEMENT :

- **Coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme(FFA):** Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer son numéro sur le bulletin d'inscription ou sur le site d'inscription en ligne.
 - **Coureurs non licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme(FFA):** Pour toute participation à l'une des épreuves, la réglementation en vigueur impose la présentation d'un certificat médical **mentionnant l'absence de contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition** de moins d'un an et **une autorisation parentale pour les mineurs**
 - **Coureurs licenciés autres fédérations :** sont acceptées les licences **FSCF, FSGT et UFOLEP**, marquées toutes trois de la mention «ATHLÉTISME», ainsi que les licences de la **Fédération Française de Triathlon (FFT)**
- Clôture des inscriptions : le 20 juin 2017 – Aucun remboursement ne sera possible.**

7 / ASSISTANCE MÉDICALE : Secouristes (Protection Civile du 92 - ambulances) et (ou) médecin.

Il est bien entendu que l'épreuve se déroulant en milieu naturel, le temps d'intervention des premiers secours peut être relativement long, la progression des secours ne pouvant se faire qu'à pied par endroit.

8 / RAVITAILLEMENTS MATERIEL et TEMPS LIMITES IMPOSÉS (afin de ne pas pénaliser les bénévoles sur le parcours) :

- **10 km** : Au 5^{ème} (fermeture à 12h)
- **21,5 km** : Au 11^{ème} (fermeture à 11h) - 16^{ème} (fermeture à 12h)
- **35 km** : Au 13^{ème} (fermeture à 10h) - 22^{ème} (fermeture à 11h) - 30^{ème} (fermeture à 12h)
- **Ravitaillement pour tous à l'arrivée, devant la salle des loisirs.**

Composition des ravitaillements sur le parcours : eau – morceaux de sucre – abricots secs ou raisins secs.

POUR LES CONCURRENTS DU 35 KM, IL EST OBLIGATOIRE DE SE MUNIR DE PROVISIONS EN EAU (TYPE CAMEL-BACK) ET GELS – RECOMMANDÉ SUR LE 21,5 KM. TÉLÉPHONE PORTABLE FORTEMENT CONSEILLÉ.

9 / CLASSEMENTS, RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES POUR CHACUNE DES COURSES :

Affichés au fur et à mesure de l'arrivée des participants et disponibles à partir du lendemain sur les sites : <http://traildivieuxlavoir.com/> ou <http://www.1fohelp.com> ou <http://www.cdchs78.org/> ou <http://www.le-sportif.com>

- Remise des récompenses au fur et à mesure des arrivées et maximum à partir de **11H30 devant la mairie**
- Récompenses aux **trois premier(e)s du scratch** et une **coupe au premier(e) par catégorie**, sauf si **classé(e)s au scratch**
- Une coupe à la première **équipe de trois athlètes** (Féminine et Masculine)
- Une coupe à la première et au premier morainvillois (Sans distinction de catégorie) pour les trois courses
- **Un cadeau (tee-shirt ou autre) à tous les arrivants**
- **Courses comptant pour LE CHALLENGE TRAIL des YVELINES**

10 / ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol

11 / DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

12 / INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. MAIRIE de Morainvilliers -AFLMB Place de l'église, 78630 Morainvilliers

13 / ACCEPTATION DU REGLEMENT Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.